



VOTRE PROPOSITION COMMERCIALE

Valable jusqu'au
04 novembre 2023

EARL DE LA SACO
SIREN 434885083
Ref.Proposition : 2010008084705
Vos interlocuteurs EDF :
DIRECTION COMMERCIALE REGIONALE SO
09 70 82 15 88 (service gratuit + prix d'appel)

Contrat Garanti Gaz Naturel

Remise commerciale de 40.0 euros HT à déduire de votre budget fourniture

Des prix garantis pour maîtriser votre budget : vous bénéficiez d'un prix garanti¹ pendant 36 mois. Vous êtes ainsi protégé des évolutions des prix du marché.

Une gestion simplifiée : un contrat unique comprenant la fourniture de gaz et l'acheminement. Vous gagnez du temps, grâce à la **reconduction automatique** de votre contrat par périodes successives de 3 ans.

Un contrat transparent : si les nouvelles conditions de prix applicables lors de la reconduction à échéance de votre contrat ne vous conviennent pas, vous pouvez le résilier sans pénalités jusqu'à 3 mois à compter de la réception du courrier de notification des nouveaux prix².

Date d'effet : 01/11/2023			Durée initiale : 36 mois	
Nombre de points d'énergie	Consommation prévisionnelle totale	Budget Fourniture ³ y.c. acheminement	Taxes et contributions réglementaires	Budget ³ Total
	kWh/an	€/an HT	€/an HTVA	€/an HTVA
1	47016	4153.45	429.890	4583.34

Le Budget Fourniture est annuel : il comprend la consommation prévisionnelle valorisée à la signature du contrat au prix moyen de 8.145 c€ HT/kWh¹, ainsi que la part abonnement pour l'ensemble du ou des sites valorisée au prix de 27 € HT/mois.

Les prix ci-dessus et dans votre contrat incluent les coûts liés aux Certificats d'Économie d'Énergie.



Service Assistance Dépannage Électricité + option Gaz 13.000 € HT/site/mois

Bénéficiez d'une assistance 24h/24, y compris les week-ends et jours fériés.

Ce service vous permet de sécuriser votre activité avec une assistance rapide et économique en cas de panne sur votre installation¹.

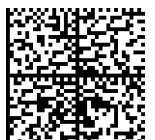


Tous nos conseillers sont basés en France :
n'hésitez pas à solliciter leur expertise dédiée aux professionnels



Pensez à créer votre espace Client :
gérez votre contrat, suivez vos consommations et réalisez vos démarches 24h/24

¹En application des Conditions Générales de Vente (CGV), toute évolution du tarif d'acheminement et des coûts induits par la réglementation (notamment coûts CEE) sera répercutée de plein droit sur les prix. ²Les modalités de résiliation, pouvant entraîner dans certains cas la facturation d'un complément de prix pour résiliation anticipée, sont détaillées à l'article XIV des Conditions Générales de Vente. ³Les budgets prévisionnels annuels sont établis sur la base de consommations communiquées par vos soins ou sur la base de consommations moyennes estimées. ⁴Service garanti par AXA ASSISTANCE FRANCE ASSURANCES, société anonyme au capital de 41 772 885 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 451 392 724, dont le siège social est situé 6 rue André Gide - 92320 CHATILLON.



EDF Sign
20 oct. 2023

Contrat Garanti Gaz Naturel
n° 2010008084705
Référence Client 434885083

Conditions Particulières

complétant les "Conditions générales de vente pour la fourniture et la mise à disposition de Gaz naturel par EDF aux clients non résidentiels pour leur(s) site(s) éligible(s) en France dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 300 000 kWh"

Entre

EARL DE LA SACO, Société civile, domicilié(e) à 700 CHE DE MOLLEGES 13630 EYRAGUES, immatriculé(e) au Répertoire national des Entreprises et des Etablissements sous le n° 434885083, représenté(e) par Madame Sophie PORRU dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**",

d'une part,

et

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est situé à Paris 8°, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à TSA 70102 33070 BORDEAUX CEDEX, représentée par Nelly RECROSIO, dûment habilité(e) à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement par "la Partie" ou "les Parties".

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 : Prix

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, charges ou contributions de toute nature, tels que supportés par EDF au titre du Contrat.

Site	Niveau tarifaire	Abonnement €/mois	Prix de l'énergie c€/kWh
EARL DE LA SACO	1	27,00	8,145

Les prix de la fourniture de gaz naturel sont fixes pour une durée de 36 mois à compter de la prise d'effet du Contrat. À l'issue de cette période les nouveaux prix seront notifiés au Client conformément aux modalités décrites à l'Annexe 1 des Conditions Générales de Vente.

Toute évolution des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel, à compter de la signature du Contrat, sera répercutée sur l'abonnement dans les conditions fixées à l'Annexe 1 des Conditions Générales de Vente, conformément à la réglementation en vigueur.

Le coût lié à l'obligation d'économies d'énergie imposée à EDF au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est inclus au(x) prix du Contrat.

Le client bénéficie d'une remise commerciale de 40.0 € sur le prix HT de sa fourniture de gaz.

Article 2 : Sont inclus dans votre contrat

- la Facture Électronique disponible dans votre espace Client sur notre site <https://www.edf.fr/entreprises>,
- l'espace Client qui permet la consultation, la gestion en ligne de votre Contrat, et l'accès à l'historique de vos factures,
- un bilan annuel permettant de disposer, une fois par an, d'un récapitulatif issu des factures émises par EDF, téléchargeable en ligne à tout moment depuis l'Espace Client sécurisé.

Ces prestations ne donnent pas lieu à facturation complémentaire.

Article 3 : Modalités de facturation et de règlement

À la date de signature du contrat, le Client choisit de régler ses factures selon les modalités indiquées ci-après :

Modalités d'envoi des factures :

Les factures sont adressées à :

Compte de facturation	Adresse de facturation	Adresse(s) d'envoi électronique
EARL DE LA SACO	700 CHE DE MOLLEGES 13630 EYRAGUES	earl.saco@gmail.com

Modalités de règlement des factures :

Les factures seront réglées par Prélèvement Automatique à 15 Jours à émission de facture.

Article 4 : Date d'effet, durée

Le Contrat prend effet le 01 novembre 2023, sous réserve de la réalisation des conditions figurant à l'article III des Conditions Générales de Vente. Le Contrat est conclu pour une durée initiale de 36 mois à compter de sa date de prise d'effet le 01 novembre 2023.

Si aucune des Parties n'a manifesté sa volonté de ne pas renouveler le Contrat, selon les modalités prévues à l'article XIV des Conditions Générales de Vente, celui-ci sera reconduit tacitement par périodes successives de 36 mois.

Les modalités de résiliation sont détaillées à l'article XIV des CGV.

Annexe 1 aux Conditions Particulières de vente pour la fourniture et la mise à disposition de gaz naturel par EDF

Les données ci-dessous sont basées sur les éléments obtenus par EDF auprès du distributeur avec l'autorisation du Client, ainsi que sur les besoins prévisionnels communiqués par le Client.

Site : EARL DE LA SACO

SIRET : N/A

Point d'énergie :

Niveau tarifaire : 1

Acheminement : T2

Réf. Acheminement : GI024826

Adresse : ROUTE DE NOVES 13630 EYRAGUES

Abonnement en €/mois HT	27,00
Volume estimé en kWh	47 016
Prix Unitaire c€/kWh HT	8,145

Toute évolution des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel, à compter de la signature du Contrat, sera répercutée sur l'abonnement dans les conditions fixées à l'annexe n°1 des Conditions Générales de Vente, conformément à la réglementation en vigueur.

Contrat Assistance Dépannage
n° 2010008084705
Référence Client 434885083

Conditions Particulières du Contrat d'Assistance n°5005221
ASSISTANCE DÉPANNAGE EDF ENTREPRISES

Entre

EARL DE LA SACO, Société civile, domicilié(e) 700 CHE DE MOLLEGES 13630 EYRAGUES, immatriculé(e) au Répertoire national des Entreprises et des Etablissements sous le n° 434885083, représenté(e) par Madame Sophie PORRU, dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**",

d'une part,

et

L'Assureur :

AXA ASSISTANCE FRANCE ASSURANCES, société anonyme au capital de 41 885 772 Euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 451 392 724, dont le siège social est situé 6 rue André Gide - 92320 CHATILLON,

L'Intermédiaire en assurances :

Le Courtier : EDF ASSURANCES, société de courtage en assurances constituée sous la forme de société par actions simplifiée au capital de 39.000 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 412 083 347 et à l'ORIAS sous le numéro 07008377 (www.orias.fr), dont le siège social est situé 4 rue Floréal - 75017 PARIS,

Le Mandataire du Courtier : EDF ELECTRICITE DE FRANCE, société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 552 081 317 et à l'ORIAS sous le numéro 07025771 (www.orias.fr) en qualité de mandataire intermédiaire d'assurance, dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram - 75008 PARIS, désignée ci-après par « **EDF** »,

Dans le présent Contrat d'Assistance, EDF intervient pour le compte d'EDF Assurances, qui a lui-même reçu mandat d'AXA Assistance d'agir pour son compte.

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune par « la Partie » ou collectivement par « les Parties ». Les termes utilisés avec une majuscule dans les présentes Conditions Particulières sont définis dans les Conditions Générales « ASSISTANCE DEPANNAGE EDF ENTREPRISES »

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 : Documents contractuels

Les Conditions Générales "ASSISTANCE DEPANNAGE EDF ENTREPRISES" et les présentes Conditions Particulières constituent ensemble le Contrat ASSISTANCE DEPANNAGE EDF ENTREPRISES n° 5005221 (ci-après dénommé le "Contrat d'assistance").

En signant les présentes Conditions Particulières, le Souscripteur reconnaît :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information précontractuel sur les produits d'assurance (DIPA), et le Recueil d'Exigences et de Besoins correspondants avant la souscription au présent Contrat d'assistance ;
- avoir reçu et lu des Conditions Générales "ASSISTANCE DEPANNAGE EDF ENTREPRISES v.01.2020" et en accepter expressément les termes ;
- s'engager à régler les primes aux échéances convenues contractuellement ;
- avoir pris connaissance, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679, de son droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des informations personnelles le concernant :
 - détenues par EDF : Ce droit s'exerce auprès d'EDF à l'adresse : Délégué à la Protection des données EDF - Tour EDF - 20, place de la Défense - 92050 Paris - La Défense Cedex, ou par email à l'adresse suivante : informatique-et-libertes@edf.fr.
 - détenues par AXA Assistance, ce droit s'exerce auprès d'AXA Assistance à l'adresse : Délégué à la Protection des données AXA Assistance - 6, rue André Gide - 92320 Châtillon, ou par email à l'adresse suivante : dpo.axapartnersfrance@axa-assistance.com.

Article 2 : Description des garanties

Tableau des garanties par formule et option :

ASSISTANCE DEPANNAGE ELECTRICITE	ASSISTANCE DEPANNAGE INTEGRAL
<u>Assistance Dépannage électricité</u> : Panne d'électricité survenant sur l'installation électrique intérieure et extérieure du local professionnel, panne d'un appareil de chauffage électrique et d'un appareil de climatisation. <i>Plafond : 1 000 € TTC par intervention, sans limite du nombre d'interventions. Intervention sous 2 heures pour l'électricité et 3 heures pour les systèmes de chauffage - Indemnisation de 1 000 € si délai d'intervention supérieur à 24h.</i>	ASSISTANCE DEPANNAGE ELECTRICITE + <u>Assistance Dépannage plomberie et Dépannage vitrerie et serrurerie</u> : Fuite d'eau et engorgements survenant sur l'installation de plomberie intérieure du local professionnel, vitrerie et serrurerie. <i>Plafond : 1 000 € TTC par intervention sans limite du nombre d'interventions. Intervention sous 3 heures pour la plomberie et 2h pour la vitrerie et serrurerie - Indemnisation de 1 000 € si délai d'intervention supérieur à 24h.</i> <u>Gardiennage en cas d'effraction ou de tentative d'effraction</u> : Intervention d'un agent de sécurité, gardiennage du local professionnel 24h.
ASSISTANCE DEPANNAGE ELECTRICITE + OPTION ASSISTANCE DEPANNAGE GAZ	ASSISTANCE DEPANNAGE INTEGRAL + OPTION ASSISTANCE DEPANNAGE GAZ
ASSISTANCE DEPANNAGE ELECTRICITE + <u>Assistance Dépannage gaz</u> : Fuite de gaz survenant sur l'installation intérieure de gaz du local professionnel, panne d'une chaudière à gaz. <i>Plafond : 1.000 € TTC par intervention, sans limite du nombre d'interventions. Intervention sous 3 heures - Indemnisation de 1.000 € si délai d'intervention supérieur à 24h.</i>	ASSISTANCE DEPANNAGE INTEGRAL + <u>Assistance Dépannage gaz</u> : Fuite de gaz survenant sur l'installation intérieure de gaz du local professionnel, panne d'une chaudière à gaz. <i>Plafond : 1.000 € TTC par intervention, sans limite du nombre d'interventions. Intervention sous 3 heures - Indemnisation de 1.000 € si délai d'intervention supérieur à 24h.</i>

Veuillez-vous référer aux Conditions Générales "ASSISTANCE DEPANNAGE EDF ENTREPRISES" attachées aux présentes Conditions Particulières pour la description complète des garanties d'assistance, de leurs modalités de mise en œuvre et de leurs exclusions.

Territorialité : France métropolitaine hors îles.

Article 3 : Périmètre contractuel : Site garanti et choix de la formule

Le Site décrit ci-dessous est seul couvert par le Contrat d'assistance :

Formule souscrite	Nom du site	Adresse du site	Siret du site
Assistance Dépannage Électricité + option Gaz	EARL DE LA SACO	POSTE MARCEL ROUTE DE NOVES 13630 EYRAGUES	N/A

Le Souscripteur s'engage à fournir des informations exactes sur ses coordonnées et le Site garanti couvert par le Contrat d'assistance. Toute réticence ou fausse déclaration portant sur les éléments constitutifs du risque ou connus du Souscripteur lors de la souscription au Contrat d'assistance l'expose aux sanctions prévues par le Code des assurances : réduction d'indemnité ou nullité du contrat, les primes déjà payées demeurant alors acquises à AXA Assistance (Articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances).

Article 4 : Montant de la prime

Le montant de la prime mensuelle est de **13,00 HT euros (TVA en sus au taux légal en vigueur)**.

Les tarifs pourront être révisés annuellement, dans les conditions décrites à l'article 11.2 des Conditions Générales "ASSISTANCE DEPANNAGE EDF ENTREPRISES".

Le montant de la prime mensuelle indiqué ci-dessus est mentionné hors taxes. Toute modification de la législation et/ou de la réglementation fiscale et/ou de la position ou doctrine de l'administration fiscale en matière de TVA ou de toute autre imposition indirecte ou d'accises dont AXA Assistance serait redevable auprès de l'organisme collecteur habilité, du fait du présent Contrat d'assistance, sera répercutée de plein droit sur la tarification ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur de ladite modification.

Article 5 : Modalités de facturation et versement de la prime

L'appel de prime est envoyé par EDF au Souscripteur dans les conditions indiquées ci-dessous :

Compte de facturation	Adresse du compte de facturation	Rythme de facturation	Mode de règlement du Souscripteur
EARL DE LA SACO	700 CHE DE MOLLEGES 13630 EYRAGUES	Bimestriel	Prélèvement Automatique

Le montant de la prime est payable auprès d'EDF intervenant pour le compte d'EDF Assurances, qui a lui-même reçu mandat d'AXA Assistance de récolter les primes pour son compte.

Article 6 : Date d'effet et durée du contrat et des garanties

Date d'effet du Contrat d'assistance : Sous réserve du paiement effectif de la prime, le Contrat d'assistance prend effet à la date de signature des présentes Conditions Particulières.

Date d'effet des garanties : Les garanties prennent effet après l'expiration d'un **délai de carence de cinq (5) jours calendaires (samedi, dimanche et jours fériés compris)**, applicable à toutes les garanties, au plus tôt à compter de la date d'effet du Contrat d'assistance.

Durée du contrat : Le contrat est souscrit pour une **durée d'un (1) an**. A l'issue de cette période, il est tacitement reconduit par période d'un (1) an, sous réserve de résiliation par l'une des parties dans les conditions prévues à l'article 12 des Conditions Générales "ASSISTANCE DEPANNAGE EDF ENTREPRISES".

Article 7 : Correspondance

Toute correspondance relative au Contrat d'assistance devra être adressée exclusivement à l'attention de :

Pour EDF,
Aurelie RAZI
TSA 70102
33070 BORDEAUX CEDEX

Pour le Client,
Référence client 434885083
Madame Sophie PORRU

ou leurs successeurs éventuels. En cas de modification d'interlocuteur, d'adresse e-mail ou d'adresse postale notamment, l'autre Partie en est alors informée dans les meilleurs délais.



Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données à l'adresse électronique : vosdonnees@edf.fr, en justifiant de votre identité ou en vous authentifiant.

Pour une information plus détaillée sur le traitement de vos données et de vos droits, nous vous invitons à consulter notre « charte de protection des données personnelles » disponible sur <https://www.edf.fr/sites/groupe/files/contrib/charte-protection-donnees-personnelles-clients-entreprises-collectivites.pdf>.

Origine 2021 de l'électricité fournie par EDF : 76,9% nucléaire, 14,5% renouvelables (dont 8,6% hydraulique, 3,1% éolien, 1,8% solaire, 1% Biomasse), 0,8% charbon, 7,0% gaz, 0,4% fioul, 0,4% autres fossiles. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

L'énergie est notre avenir, économisons-la !